

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 1^{er} novembre 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sylvain Michon

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h02.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 214-11-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 29.1 Demande de modification au règlement d'urbanisme – Article 18.4 portant sur les normes d'implantations pour un chenil ou une fourrière
- 29.2 Demande d'appui à un comité de citoyens pour prolonger les services de Maskatel dans le Grand Rang
- 29.3 Modification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique – Autorisation de signatures

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
5. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
6. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
7. Dépôt du certificat suite à la tenue du registre pour le règlement d'emprunt numéro 204-16
8. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
9. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2016
10. Acceptation des comptes
11. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
12. Loisirs – Information des représentants du CCL
13. Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du Budget 2017
14. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
15. Entente de collaboration – Cueillette des données pour les services incendies – Engagement de la Municipalité

16. Avis de motion – Projet de règlement numéro 205-16 modifiant le règlement numéro 191-15 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
17. Avis de motion – Projet de règlement numéro 206-16 modifiant le règlement numéro 192-15 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité
18. Avis de motion – Projet de règlement numéro 207-16 modifiant le règlement numéro 193-15 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité
19. Avis de motion – Projet de règlement numéro 208-16 décrétant une dépense de 2 800 000\$ pour la construction d'un gymnase /Centre communautaire et autorisant un emprunt de 2 800 000\$ pour en acquitter les coûts
20. Entente concernant l'installation d'équipements servant à la diffusion de l'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Approbation du renouvellement
21. Souper des Fêtes – Autorisation
22. Congé des Fêtes – Autorisation de fermeture du Bureau municipal
23. Achat de buts de hockey pour la patinoire – Autorisation
24. Adoption du règlement numéro 203-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de changer certains lots de zone en plus d'ajouter des usages à la zone H-104 et de permettre la création de lots, à usage public, institutionnel ou communautaire, non adjacent à une voie publique
25. Urbanisme – Approbation de l'offre de services du consultant pour l'année 2017
26. Corporation des officiers municipaux et bâtiment et en environnement du Québec – Formation du 24 novembre 2016 – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
27. Réfection et asphaltage du chemin de la Grande-Ligne – Décompte final numéro 4 – Autorisation de paiement et réception définitive des travaux
28. Réparation d'un ponceau dans le rang Haut-Salvail – Mandat
29. Demande au Ministère des Transports concernant le projet de la Fabrique – Appui
30. Divers
 - 29.1 Demande de modification au règlement d'urbanisme – Article 18.4 portant sur les normes d'implantations pour un chenil ou une fourrière
 - 29.2 Demande d'appui à un comité de citoyens pour prolonger les services de Maskatel dans le Grand Rang
 - 29.3 Modification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique – Autorisation de signatures
31. Dépôt de la correspondance
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

4- RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le Maire présente et dépose le rapport qu'il a préparé sur la situation financière de la Municipalité. Tel qu'exigé par la Loi, ce rapport sera publié au journal municipal pour consultation par les citoyens.

5- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

6- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 octobre 2016, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

7- DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 204-16

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale confirme le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Vu que le nombre minimal de signatures requises n'a pas été atteint pour exiger la tenue d'un scrutin référendaire, le règlement d'emprunt numéro 204-16 est réputé approuvé et sera transmis au MAMOT pour approbation.

**8- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-11-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, tel que rédigé.

**9- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2016
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-11-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2016, tel que rédigé.

**10- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 217-11-16**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1600103	I	Ministre du Revenu du Québec	6 847,69	\$	DAS et contributions - Septembre
L1600104	I	Agence Douanes et Revenu -Canada	2 431,63	\$	DAS et contributions - Septembre
L1600105	I	Desjardins Sécurité Financière	1 043,02	\$	REER Employés - Cotis Septembre
L1600106	D	Télébec Ltée	380,89	\$	Téléphonie Bureau-Internet Pavillon
L1600107	I	Hydro-Québec	3 033,44	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600108	I	Retraite Québec - CARRA	919,30	\$	Régime Retr Élus - Cotis Septembre
L1600109	I	Desjardins Sécurité Financière	3 027,71	\$	Assurance collective - Octobre
L1600110	D	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet - Bassin eau potable
L1600111	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - 22/09 au 21/10
L1600112	I	Hydro-Québec	2 520,72	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600113	D	Service de Cartes Desjardins	342,83	\$	Café - Agenda - Goûter 13/09/16
L1600114	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet - Bassin eau potable
C1600462	D	Laferté et Letendre	331,18	\$	Mat rép jeux fer-butts soccer-radar
C1600463	I	Fonds d'information sur le territoire	24,00	\$	Avis de mutation - Septembre
C1600464	D	Garage Pierre Laflamme	97,16	\$	Chg pneus tract gaz-Courroie-Amp
C1600465	I	R. Bazinet et Fils Ltée	437,14	\$	Carburant - Véhicules municipaux
C1600466	D	Emco Corporation	495,09	\$	Tiges et boîtes de service - Aqueduc
C1600467	R	Claude Roger	658,08	\$	Remb frais dépl - Congrès FQM
C1600468	I	Groupe Environex	427,18	\$	Analyses d'eaux usées
C1600469	I	Sabrina Bayard	146,46	\$	Remb frais dépl - Inspections
C1600470	R	COMAQ	615,12	\$	Inscr S Bayard - Formation 21 oct.
C1600471	R	Ligue de Balle de La Présentation	2 492,38	\$	Remb bière - Fête nationale
C1600472	R	Asisto inc.	8 029,85	\$	Étude capacité stations - Calibration
C1600473	R	Services Matrec inc.	201,20	\$	Loc toilette Août Loisirs et retour
C1600474	I	Postes Canada	420,71	\$	2 publipostages - Septembre

C1600475	R	Association des Camps du Québec	287,44	\$	Inscr J Pinard - Congrès 9 nov
C1600476	D	Julie Pinard	229,61	\$	Remb frais dépl-Déjeuner anim CDJ
C1600477	R	Martin Bazinet	685,68	\$	Remb frais dépl - Congrès FQM
C1600478	I	Réseau Internet Maskoutain	195,46	\$	Téléphonie - Bureau municipal
C1600479	D	Exca-Vac	517,39	\$	Chang boîte service - 932 Gauvin
C1600480	R	Mélanie Simard	685,68	\$	Remb frais dépl - Congrès FQM
C1600481	R	Mario Poirier	40,00	\$	Frais dépl - Formation CSST
C1600482	R	Location d'équipements Maska	356,42	\$	Formation 18/10 nacelle - M Poirier
C1600483	R	Aménagement Pierre Morin	839,60	\$	Entr plates-bandes - 2e vers / 2
C1600484	D	Petite Caisse	395,60	\$	Frais divers - papeterie - produits
C1600485	D	Signalisation Kalitec	7,25	\$	Boîte pour retour du radar
C1600486	R	Avensys Solutions inc.	5 776,73	\$	Débordemètre - Échantil étangs
C1600487	R	Acceo Solutions inc.	738,14	\$	Frs annuels JULO - Ren Gest biens

46 906,13 \$

SALAIRES VERSÉS EN OCTOBRE 2016

19 866,70 \$

D: Dépenses faites par délégation

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Clôtures Distinction	258,69	\$	Forage pour poteau - Radar de vitesse
Excavation Luc Beauregard inc.	2 275,63	\$	Branchements aux réseaux - rue Bouvier
Financière Banque Nationale	38 325,98	\$	Vers cap et int du 12 déc. - Règl 04-48 et 05-60
Financière Banque Nationale	390 000,00	\$	Remb cap - Refinancement Règl 04-48 et 05-60
Impressions KLM	1 235,98	\$	Journal municipal - Octobre 2016
Innov Logic	605,92	\$	Vérif Internet Bassin - Inst alarme sonore AIBR
MRC des Maskoutains	212,75	\$	Hon prof ing. - Réfection Ch Grande Ligne
MRC des Maskoutains	1 236,25	\$	Hon prof ing. - Prolong réseau égouts
MRC des Maskoutains	57,74	\$	Hon prof avocat - Dossier Valero - Contest éval
Régie A.I.B.R.	17 932,53	\$	Eau consommée du 29/08/2016 au 29/09/2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	8 182,85	\$	Résidus domestiques - Octobre 2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 136,51	\$	Matières recyclables - Octobre 2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 379,30	\$	Matières organiques - Octobre 2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	5 318,50	\$	Quote-part - 4 ^e versement de 4
Régie interm d'Acton et Maskoutains	173,04	\$	Vidange d'installation septique - 2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	692,16	\$	Vidange d'installations septiques - 2016
S.P.A. Drummondville	3 399,01	\$	Contrôle animalier - 2 ^e versement de 2
Therrien Couture, avocats	2 617,33	\$	Honoraires prof - Comité sélection
Therrien Couture, avocats	3 866,61	\$	Honoraires prof - Appel d'offres - Services prof
Ville de Saint-Hyacinthe	696,92	\$	Cour municipale - Infractions du 1/7 au 30/9
Ville de Saint-Hyacinthe	1 136,52	\$	Frais accompagn - Camp de jour Douville

Total des comptes à payer

485 740,22 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2016

Taxes et droits de mutations	34 753,60	\$
Permis émis	580,00	\$
Inscriptions - Camp de Jour	50,00	\$
Divers - Cour municipale - Infractions 1/07 au 30/09	2 345,00	\$
Divers - Remb TPS / TVQ - Régie	3 988,59	\$

TOTAL

41 717,19 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2016 pour un montant total de 46 906,13\$;
De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2016, au montant total de 19 866,70\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2016, au montant total de 485 740,22\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2016, au montant de 41 717,19\$.

11- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Vu l'absence de Monsieur Michon, aucun rapport n'est fait.

12- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Un retour sur les demandes de l'Entre-Nous qui a eu lieu le 6 octobre dernier est fait ainsi que les recommandations du CCL. Tous les détails seront intégrés dans le budget des loisirs de l'année 2017.

13- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2017 RÉSOLUTION 218-11-16

Considérant que la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2017 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2017 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2017;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 5 108 733\$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 41 021,96\$;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2017.

14- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, AVOCATS RÉSOLUTION NUMÉRO 219-11-16

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2017, par Therrien Couture, avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2017;

D'autoriser également la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspectrice en bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2017;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2017.

**15- ENTENTE DE COLLABORATION – CUEILLETTE DES DONNÉES POUR LES SERVICES INCENDIES – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 220-11-16**

Considérant qu'il est fortement recommandé aux municipalités de répertorier les personnes ayant une limitation résidant sur leur territoire afin de maximiser les interventions en sécurité incendie et civile;

Considérant que la MRC des Maskoutains a accès aux coordonnées des personnes ayant une limitation et utilisant le service de transport adapté offert par cette dernière sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la MRC des Maskoutains est disposée à transmettre ces données nominatives et confidentielles aux services d'incendie pour autant que ces derniers s'engagent à respecter la confidentialité desdites données et les inscrivent dans le logiciel CAUCA;

Considérant l'importance d'inscrire au logiciel CAUCA les informations relatives aux personnes ayant une limitation pour réduire le temps d'intervention;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la MRC des Maskoutains, intitulée « Engagement relatif à l'inscription des données de limitation et d'équipement d'aide à la mobilité dans le logiciel CAUCA. »

16- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par le conseiller Martin Bazinet, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 205-16 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement consiste à modifier certaines dispositions concernant les immeubles multilogements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

17- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par le conseiller Mélanie Simard, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 206-16 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement consiste à modifier certaines dispositions concernant les immeubles multilogements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

18- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par le conseiller Pierre-Luc Leblanc, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 207-16 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement consiste à modifier certaines dispositions concernant les immeubles multilogements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

19- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 800 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 800 000\$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Avis de motion est donné, par le conseiller Pierre-Luc Leblanc, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 208-16 *décrétant une dépense de 2 800 000 \$ pour la construction d'un gymnase/Centre communautaire et autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour en acquitter les coûts.*

L'objet de ce règlement est d'autoriser la construction d'un gymnase/Centre communautaire et son aménagement ainsi que l'emprunt de la somme de 2 800 000 \$ pour le paiement des frais encourus par ce projet.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**20- ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA DIFFUSION DE L'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – APPROBATION DU RENOUVELLEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-11-16**

Considérant qu'une entente avec le Réseau Internet Maskoutains a été signée, le 26 janvier 2011 concernant l'installation d'équipements servant à la diffusion de l'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette entente est pour une durée de 5 ans et qu'elle venait à échéance le 26 janvier 2016;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda à l'entente qui a été préparée par la MRC des Maskoutains qui stipule que l'entente sera automatiquement prolongée pour une période de 5 ans, et ce, renouvelable à moins que l'une des parties modifie ou mette fin à l'entente sur simple avis de 90 jours avant l'expiration de l'entente en cours.

**21- SOUPER DES FÊTES – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-11-16**

Considérant que les membres du CCL, du CCU, les employés et les élus municipaux contribuent au bon fonctionnement des opérations de la Municipalité;

Considérant qu'il est d'usage et important pour le Conseil d'organiser un souper du temps des Fêtes afin de réunir toutes ces personnes pour les remercier et souligner leur bon travail;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à organiser un souper des Fêtes et d'y inviter les membres du CCL, du CCU, ainsi que les élus et les employés municipaux, selon la liste déposée;

D'autoriser le paiement de la facture, pour un budget maximal de 3 000\$.

**22- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 223-11-16**

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le Temps des Fêtes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le Temps des Fêtes, soit du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

23- ACHAT DE BUT DE HOCKEY POUR LA PATINOIRE – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 224-11-16

Considérant que l'année dernière, à la fin de la saison hivernale, la Municipalité avait reçu des demandes de la part des citoyens pour faire l'achat de buts de hockey pour les tout petits sur la patinoire du dek hockey;

Considérant qu'en novembre 2015, la résolution numéro 257-11-15 a été adoptée pour l'achat de but;

Considérant qu'avant de faire l'achat, nous souhaitons analyser les besoins étant donné qu'en 2015 c'était la première année que la Municipalité entretenait la surface du dek hockey;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Le Groupe Sport Inter;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de but de hockey pour la surface du dek hockey, durant la période hivernale, à la compagnie Le Groupe Sport Inter au montant de 1 046,26\$, taxes et livraison incluses;

D'abroger la résolution numéro 257-11-15;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

24- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CHANGER CERTAINS LOTS DE ZONE EN PLUS D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE H-104 ET DE PERMETTRE LA CRÉATION DE LOTS, À USAGE PUBLIC, INSTITUTIONNEL OU COMMUNAUTAIRE, NON ADJACENT À UNE VOIE PUBLIQUE RÉSOLUTION NUMÉRO 225-11-16

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le Conseil municipal souhaite acquérir le lot 3 406 805 où se trouvait la quincaillerie LAFERTÉ ;

Attendu que le Conseil souhaite construire un bâtiment à vocation communautaire sur une partie du lot 3 406 805 ;

Attendu que le Conseil souhaite voir des bâtiments à usage résidentiel se construire sur les lots 3 405 825 et 3 405 827 ;

Attendu que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 4 octobre 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 11 octobre 2016 conformément à la loi;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 203-16 intitulé « *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de changer certains lots de zone en plus d'ajouter des usages à la zone H-104 et de permettre la création de lots, à usage public, institutionnel ou communautaire, non adjacent à une voie publique* »;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.9 du Règlement d'urbanisme numéro 06-81 intitulé *Adjacent à une voie publique* est modifié par l'ajout du troisième paragraphe suivant, à la fin de l'article :

« De plus, lorsqu'un lot est utilisé à des fins publics, institutionnel ou communautaire, l'obligation d'être adjacent à une voie publique est levée à condition que le dit lot forme un tout avec un lot qui est raccordé à une voie publique ».

ARTICLE 3

Le tableau B qui fait l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 intitulé *Grilles de spécifications* est modifié par l'ajout des usages H-310 (trifamiliale isolée) et H-400 (Multifamiliale isolée) dans la zone H-104 tel qu'illustré au tableau suivant :

USAGES				
GRUPE	CLASSE	SOUS-CLASSE		H-104
AGRICOLE (A)	A-100	Culture		
	A-200	Élevage	A-210	Établissement élevage
			A-220	Animaux domestiques
	A-300	Com. agricole et agro-alimentaire	A-310	Com. agricole
			A-320	Com. agro-alimentaire
	A-400	Agro-touristique		
A-500	Autres usages (Autorisation, droits acquis CPTAQ)			
COMMERCE (C)	C-100	Serv. professionnels, personnels	C-110	Bureau d'affaires
			C-120	Serv. professionnels
			C-130	Serv. personnels
	C-200	Vente au détail	C-210	Détail en général
			C-220	Marché aux puces
	C-300	Entretien, réparation de biens		
	C-400	Com. de gros, entreposage, transport		
	C-500	Serv. reliés aux véhicules	C-510	Poste d'essence
			C-520	Entretien, réparations
			C-530	Vente de véhicules
			C-540	Terrain stationnement
	C-600	Hébergement et restauration	C-610	Établiss. hôtelier
			C-620	Gîte touristique
			C-630	Restauration
			C-640	Cantine
			C-650	Établiss. alcoolisées
			C-660	Bar érotique
	C-700	Caractère culturel, social, récréatif	C-710	Établissement culturel
			C-720	Récré. intérieure
			C-730	Récré. ext. extensive
			C-740	Récré. ext. intensive
	C-800	Tour transmission		
	C-900	Complémentaire à l'habitation	C-901	Atelier d'artisanat
			C-902	Bureau de poste
C-903			Serv. à la ferme	
C-904			Serv. d'hébergement	
C-905			Serv. personnels	
C-906			Serv. professionnels	
C-907			Entretien, réparation	
C-908			Animaux domestiques	
C-1000	Entreposage commercial complémentaire à un usage agricole	C-1001	Camion Lourd	
		C-1002	Machinerie forestière	
		C-1003	Machinerie d'excavation	
		C-1004	Machinerie de déneigement	
HABITATION (H)	H-100	Unifamiliale	H-110	Isolée
			H-120	Jumelée
			H-130	En rangée
	H-200	Bifamiliale	H-210	Isolée
			H-220	Jumelée
	H-300	Trifamiliale	H-310	Isolée
	H-400	Multifamiliale	H-410	Isolée
	H-500	Communautaire	H-510	Retraités, jeunes, religieux
	H-520	Centre d'accueil		
	H-600	Maison mobile	H-600	
INDUSTRIE (I)	I-100	Indus. Générale	I-110	Artisanale
			I-120	Incidence faible
			I-210	Incidence faible
	I-200	Agro-alimentaire		
	I-300	Extraction		
	I-400	Gestion des matières résiduelles	I-410	Récupération
			I-420	Entreposage
			I-430	Traitement
			I-440	Vaporisation
			I-450	Boues, fumiers, lisiers
I-460			Élimination	
I-470			Dépôt matériaux secs	
I-480			Récup. véhicules	
PUBLIC, INST. COMMUNAUTAIRE (P)	P-100	Serv. publics	P-110	Adm. publique
			P-120	Éducation
			P-130	Sécurité publique
			P-140	Traitement des eaux
			P-150	Voirie
P-200	Lieux de culte			
P-300	Communautaire			
P-400	Loisirs et sports			
P-500	Parc, espace vert			

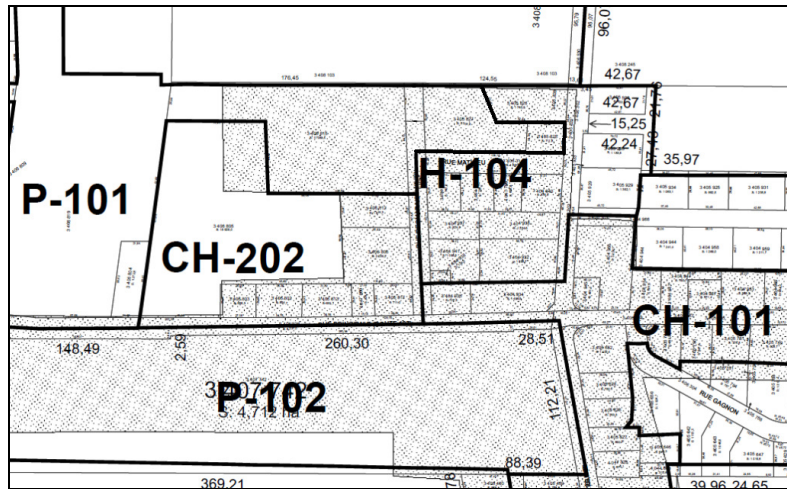
ARTICLE 4

Le feuillet 2/2 du Plan de zonage qui fait l'objet de l'annexe D du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est modifié de la façon suivante :

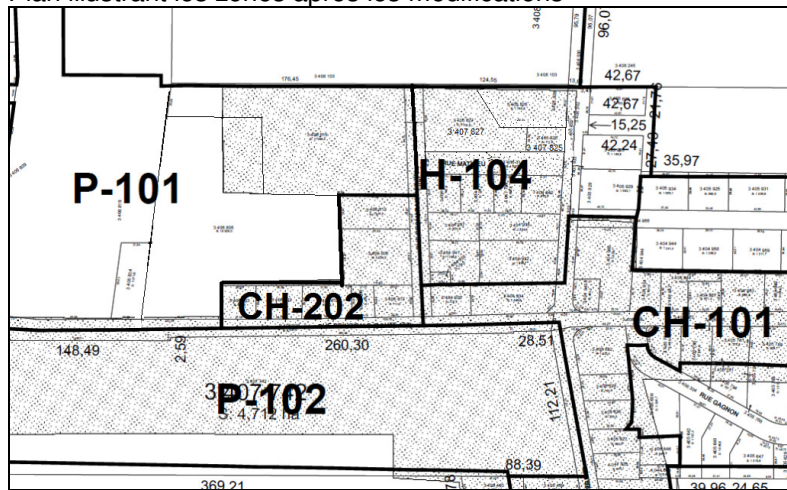
- 4.1 Le feuillet 2/2 du Plan de zonage est modifié de manière à retirer le lot 3 406 805 de la zone CH-202 pour l'ajouter à la zone P-101 ;
- 4.2 Le feuillet 2/2 du Plan de zonage est modifié de manière à retirer les lots 3 405 825 et 3 405 827 de la zone P-101 pour les ajouter à la zone H-104;

Les modifications proposées aux articles 4.1 et 4.2 sont illustrées sur les plans suivants :

Plan illustrant les zones avant les modifications



Plan illustrant les zones après les modifications



ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Roger, Maire

Josiane Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

25- URBANISME – APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CONSULTANT POUR L'ANNÉE 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 226-11-16

Considérant que le Conseil juge nécessaire de recourir aux services d'un urbaniste, à titre de consultant pour notre Municipalité;
Considérant l'offre de services transmise par Monsieur Alain Delorme, urbaniste, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Monsieur Alain Delorme, urbaniste, en tant que consultant pour la Municipalité, pour un support téléphonique, sur demande, pour l'année 2017, selon les modalités et tarifications prévues à son offre de services du 31 octobre 2016;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2017.

**26- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX ET BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – FORMATION DU 24 NOVEMBRE 2016 – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-11-16**

Considérant que la corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) organise une session de formation pour l'automne 2016;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspectrice en bâtiment participe à cette formation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation Stratégies de gestion des eaux pluviales, le 24 novembre prochain à Saint-Hyacinthe et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 275\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Sabrina Bayard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

**27- RÉFECTION ET ASPHALTAGE DE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – DÉCOMPTE FINAL NUMÉRO 4 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 228-11-16**

Considérant que les travaux de réfection et d'asphaltage du Chemin de la Grande Ligne ont été réalisés et terminés conformément au mandat donné à l'entrepreneur par la résolution numéro 175-07-15, adoptée le 7 juillet 2015 par la Municipalité et suite à la résolution numéro 2015-07-189 adoptée par la Municipalité de St-Jude, en date du 7 juillet 2015, de la résolution numéro 150-06-2015 adoptée par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, en date du 15 juin 2015 et d'une confirmation écrite de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que la facture du décompte #4 a été transmise à Jean-Sébastien Bouvier, l'ingénieur mandaté au dossier, pour approbation et recommandation de paiement de la retenue de 5% et des autres frais;

Considérant que Jean-Sébastien Bouvier recommande à la Municipalité de procéder au paiement des frais facturés par l'entrepreneur;

Considérant qu'une partie de ces frais est payable par la Municipalité de St-Jude, de Saint-Barnabé-Sud et de la Ville de Saint-Hyacinthe, conformément aux résolutions mentionnées précédemment;

Considérant la transmission de la réception définitive par l'ingénieur pour approbation;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le décompte final numéro 4 des travaux en date du 29 septembre 2016;

D'autoriser le paiement final de la facture de Pavage Maska inc., au montant de 40 381,68\$;

De facturer aux Municipalités de St-Jude, de Saint-Barnabé-Sud et la Ville de Saint-Hyacinthe, selon le coût réel, en fonction des sommes établies par l'ingénieur;

D'accepter la réception définitive des travaux.

**28- RÉPARATION D'UN PONCEAU DANS LE RANG HAUT SALVAIL – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 229-11-16**

Considérant qu'il est nécessaire de réparer un ponceau dans le rang Haut Salvail;

Considérant la soumission obtenue par Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer les travaux, incluant le matériel requis;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire effectuer les travaux de réparation d'un ponceau, dans le rang Haut Salvail, par Excavation Luc Beauregard inc., au montant total de 3 350\$, taxes en sus, tel que décrit dans la soumission numéro 265 fournie par l'entrepreneur;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés.

**29- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PROJET DE LA FABRIQUE –
APPUI
RÉSOLUTION NUMÉRO 230-11-16**

Considérant que la Municipalité est saisie d'une demande pour l'ouverture d'une nouvelle rue afin de développer 8 terrains résidentiels;

Considérant que le projet se fera sur une partie du terrain non exploité appartenant à la Fabrique La Présentation;

Considérant que la Municipalité est favorable à la création de 8 nouveaux terrains;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer les démarches faites par la Fabrique de la Paroisse de La Présentation pour l'ouverture d'une future rue desservant 8 terrains résidentiels ayant accès par la Route 137 sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

30- DIVERS

**30.1 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME – ARTICLE 18.4 PORTANT
SUR LES NORMES D'IMPLANTATIONS POUR UN CHENIL OU UNE FOURRIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 231-11-16**

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée à la Municipalité en bonne et due forme, le 24 octobre 2016 par Monsieur Olivier Labrèche, domicilié au 1365, rang Salvail Sud;

Considérant que les frais de 750\$ exigibles pour le dépôt d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme a été acquittés par le demandeur ;

Considérant que la demande vise la modification de distances minimales exigées entre un chenil ou une fourrière et une habitation voisine ou la voie publique ;

Considérant que la distance minimale exigée à l'article 18.4, entre un chenil ou une fourrière et une habitation voisine, est de 1 000 mètres;

Considérant que la distance minimale exigée à l'article 18.4, entre un chenil ou une fourrière et la voie publique, est de 300 mètres;

Considérant que le bâtiment, ou le demandeur souhaite établir un chenil, se trouve à environ 170 mètres de l'habitation voisine la plus proche;

Considérant que le bâtiment, ou le demandeur souhaite établir un chenil, se trouve à environ 60 mètres de la voie publique;

Considérant que la Municipalité a déjà reçu plusieurs plaintes concernant les aboiements dérangeants des chiens se trouvant sur cette propriété;

Considérant que la Municipalité considère les normes minimales existantes raisonnables, étant donné les bruits dérangeants produits par l'exploitation d'un chenil ou d'une fourrière;

Considérant que le rapport d'inspection de la Société protectrice des animaux de Drummondville déposé au Conseil par le demandeur énumère 6 constatations de non-conformité à la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (C. B-3.1);

Il est proposé par George-Etienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la demande de modification au Règlement d'urbanisme numéro 06-81, déposé à la Municipalité par Monsieur Olivier Labrèche, domicilié au 1365, rang Salvail Sud ;

De rembourser un montant de 500\$ au demandeur, tel qu'il est stipulé à l'article 3 du Règlement numéro 447 portant sur la tarification exigible lors d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme.

30.2 DEMANDE D'APPUI À UN COMITÉ DE CITOYENS POUR PROLONGER LES SERVICES DE MASKATEL DANS LE GRAND RANG RÉSOLUTION NUMÉRO 232-11-16

Considérant que la Municipalité a reçu une requête d'un regroupement de citoyens situé dans le Grand Rang;

Considérant que la demande consiste à obtenir un appui de la Municipalité pour que la compagnie Maskatel prolonge leurs services de télécommunications dans le Grand Rang pour que les citoyens du secteur soient desservis par le même fournisseur pour les services de télévision, téléphone et internet;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande pour que les citoyens du Grand Rang obtiennent les services de télécommunications (télévision, téléphone et internet) du même fournisseur, soit par la compagnie Maskatel;

D'envoyer à la compagnie Maskatel la présente résolution jointe au document des 45 signatures de citoyens.

30.3 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURES RÉSOLUTION NUMÉRO 233-11-16

Considérant la résolution numéro 12-10-265 adoptée le 10 octobre 2012 par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant la résolution numéro 208-11-14 adoptée le 4 novembre 2014 par le conseil de la Municipalité de La Présentation concernant l'adhésion au service régionale d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2016-09-198 adoptée le 6 septembre 2016;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'adhésion de la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire et Madame Josiane Marchand, directrice générale à signer la nouvelle entente avec toutes les conditions établies que la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine doit respecter.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 12 octobre 2016
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 27 septembre 2016
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 septembre 2016
MRC – Résolution numéro 16-10-252 – Cauca – Renouvellement de l'entente de services – suivi des négociations – Autorisation de conclure
MRC – Résolution numéro 16-10-254 – Union des municipalités du Québec –projet de loi n° 106 Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 230 et modifiant diverses dispositions législatives – Projet de résolution
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2016
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 28 septembre 2016
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 septembre 2016
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 novembre 2016
MTQ – Résolution numéro 147-07-16 – Demande concernant le pont José – Demande d'autoriser les agriculteurs à circuler sur le pont avec de la machinerie lourde dépassant les limites de poids inscrites au panneau de signalisation
MTQ – Demande d'implantation d'un stationnement incitatif pour covoiturage
SAAQ – L'Halloween en toute sécurité

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 234-11-16

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h57.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière